

SOMMAIRE

<i>Le Mot du Maire</i>	<i>p. 3</i>
<i>Le Budget Primitif 1997</i>	<i>p. 5</i>
<i>Principaux programmes d'investissement 1997</i>	<i>p. 6</i>
<i>Vue d'ensemble du budget 1997</i>	<i>p. 7</i>
<i>Budgets annexes 1997</i>	<i>p. 8</i>
<i>Travaux</i>	<i>p. 9</i>
<i>Vie Intercommunale</i>	<i>p. 10</i>
<i>Vie Communale</i>	<i>p. 11</i>
<i>A quoi sert un P.O.S. ?</i> <i>16-17-18</i>	<i>p.</i>

Le Mot du Maire

Chers Olloisiens,

Le Conseil Municipal a franchi ce 1er semestre de l'année 1997 des étapes décisives pour l'avenir de notre commune : il me paraît donc essentiel de vous les commenter.

• Au niveau intercommunal, le Conseil Municipal a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat Aydat Puys et Vallées dont les compétences ont été sérieusement élargies pour mettre en oeuvre le Projet de Développement de Territoire établi en 1996 (lire page 9).

Le « nouveau » Syndicat a engagé cette année des procédures de développement complémentaires et exceptionnelles qui permettront de financer les programmes de développement, donc nos projets, aux meilleures conditions. Il s'agit de :

- un Contrat de Développement Rural (CDR) signé avec le Département.
- une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce conclue avec l'Etat.
- une Opération Groupée d'Aménagement Foncier (OGAF) conclue avec l'Etat.

et bientôt :

- une Convention Pluriannuelle d'Aménagement et de Développement à signer avec le Parc Naturel Régional des Volcans.
- un 3ème Point Fort Touristique à conclure avec la Région et le Département.
- une réflexion sur l'amélioration de l'habitat et le patrimoine bâti existant qui pourrait déboucher fin 1997 sur un dispositif spécifique.

Pour notre commune, l'existence de ces procédures intercommunales permet dès 1997 de financer la toiture de l'église, la rénovation de la chapelle et la poursuite des abords de la mairie et du gîte de la Poste.

Par ailleurs, le SIVOM d'Aydat des Puys et des Vallées a accepté de « piloter » à notre place le projet de réhabilitation de la Maison de la Monne (ex Maîtrise) et d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une première tranche de travaux prévue dans le cadre du « Plan de Gestion des Gorges de la Monne ».

.../...

• Au niveau communal : Le Conseil Municipal a délibéré sur le projet de Plan d'Occupation des Sols qui sera soumis, dès cet été, aux différents services de l'Etat et aux autres partenaires associés. L'avancement de la procédure permettra probablement de soumettre le projet à l'enquête publique dans le courant de l'année 1998 (lire page 15-16-17).

Le Conseil Municipal a également engagé différentes démarches de cessions ou d'acquisitions foncières :

- cessions de certaines parties du domaine public soumises à l'enquête publique qui sera conduite du 9 au 23 septembre prochain.
- acquisition de différentes parcelles nécessaires à la réalisation du Programme d'Assainissement.
- acquisition par la commune de certains terrains domaniaux.

Du côté des travaux : Le Point Propre est désormais opérationnel.

Les travaux des abords de la Mairie échelonnés en 3 tranches sont réalisés au fur et à mesure de l'obtention des financements.

La dévolution des travaux de l'église et de la chapelle est effective et les travaux commenceront dès la moisson terminée sur le terrain d'accès au chantier pour l'église...

Par ailleurs, les travaux de bouclage du réseau d'eau sur la route de Grandchamp couplés avec la mise en souterrain des réseaux de téléphone, de basse tension et d'éclairage public sont actuellement en cours de consultation auprès des entreprises.

Une première tranche de travaux de voirie, dont la maîtrise d'oeuvre a été confiée à la Subdivision de l'Equipement, est également prévue d'ici la fin 1997.

Différentes études techniques sont en cours : l'étude d'une 1ère phase de réalisation du schéma d'assainissement, l'étude du carrefour du Font d'Olloix ainsi que la mise en souterrain de certains réseaux vers la mairie.

Bref, comme vous le voyez, votre équipe municipale travaille et bien que les choses n'avancent pas toujours à la vitesse souhaitée, elles avancent...!

Je souhaite à tous un bon été et vous prie de croire en mes sentiments les plus amicaux.

Bernard FAYE

LE BUDGET PRIMITIF 1997

Le projet de budget a été approuvé par le conseil municipal le 29 mars 1997, suite à deux réunions de préparation des 21 et 22 mars 1997.

Budget de fonctionnement de la commune :

équilibré à 955 276 F. (1996 = 1 066 827 F soit moins 10.5%).

Budget d'investissement :

équilibré à 1 396 136 F. (1996 = 1 152 582 F soit plus 21%).

A noter que le conseil municipal avait prévu un emprunt en 1996 qui n'a pas été souscrit.

Aussi, le conseil a voté un emprunt de 339 085 F sur 15 ans pour 1997. Les annuités de remboursement débiteront en 1998.

Cet emprunt permet de compléter le financement des travaux sur le gîte de la Poste, l'église, et la chapelle.

A noter que les budgets d'investissement de 96 et 97 ont supporté l'avance de TVA au taux de 20.6% que l'Etat remboursera à la commune au bout de deux ans, soit :

pour 1996 : 128 423 F

1997 : 159 102 F

Pour ce qui concerne le remboursement de la dette de la commune, son montant était de (intérêts + capital):

en 1995 : 180 324 F soit 23.5% du budget de fonctionnement

en 1996 : 172 077 F soit 16.13% du budget de fonctionnement

en 1997 : 60 684 F soit 6.3% du budget de fonctionnement

en 1998 : 93 000 F soit estimé à 9.3% du budget de fonctionnement

A noter que l'emprunt court terme du tracteur acheté par l'ancienne municipalité a pesé sur les années 95 et 96.

Pour information, le niveau d'endettement moyen des communes en Auvergne est pour 1996 de 16%.

Nous disposons donc d'une marge de financement encore appréciable.

PRINCIPAUX PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 1997 exprimés en TTC
--

Espaces Publics	268 625 F
Goudronnage atelier	13 967 F
Gîte Poste (avenants aux travaux 1996)	46 735 F
Aménagement Point Propre	26 000 F
Eglise	331 650 F
Chapelle	104 922 F
Réfection voirie 1ère tranche (goudronnage)	144 722 F
Enfouissement des réseaux (Pré de Barre et Point Propre)	39 390 F
Aménagement site de la Monne (après participation du SIVOM)	25 050 F

Budget Primitif 1997

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
349 436	Charges à caractère général	Produits domaniaux	138 800
252 000	Charges de personnel	Fiscalité	330 422
140 500	Participations-Contingents Indemnités des élus.	Dotations de l'Etat	353 395
20 722	Charges financières	Réductions de charges	11 901
192 618	Virement à l'investissement	Excédents antérieurs	120 758
955 276		Totaux 955 276	
	Totaux		

Investissement

Dépenses		Recettes	
1 036 691	Travaux de bâtiments et génie civil	Subventions Parc, Région et Département	505 005
279 482	Déficit antérieur	Subvention d'Etat	359 428
40 000	Etudes diverses	Emprunt	339 085
39 963	Remboursement emprunt	Prélèvement sur fonctionnement	192 618
1 396 136		Totaux 1 396 136	
	Totaux		
2 351 412	Total Dépenses	Total Recettes	2 351 412

BUDGETS ANNEXES 1997

Budget de l'eau 1997

en fonctionnement, équilibré à 99 070 F

en investissement, équilibré à 385 396 F (ceci incluant la reprise des travaux non réalisés en 1996)

Budget d'assainissement 1997

en fonctionnement, équilibré à 24 599 F

en investissement, équilibré à 66 587 F

Budget du CCAS 1997

fonctionnement équilibré à 17 287 F

à noter, subventions accordées pour un montant de 1 000 F, soit :

Secours Catholique 200 F

Don du sang de St Amant Tde 200 F

Restaurants du Coeur 200 F

Sidaction 200 F

Téléthon 200 F

TRAVAUX

Travaux sur l'église et la chapelle

La consultation des entreprises a été réalisée aux mois de mai et juin, à ce jour le choix des entrepreneurs est fait et les travaux pourront commencer dès septembre prochain.

La municipalité rappelle à tous ses administrés que compte tenu du budget nécessaire à la restauration de ces édifices publics, nous sollicitons l'aide financière volontaire de tous.

Merci de transmettre vos dons à la Mairie, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

Point Propre

Depuis le 16 juin 1997 le Point Propre de la Croix de Bale est ouvert au public.

La municipalité s'engage à tenir ce lieu propre tout au long de l'année aussi nous demandons aux olloisiens d'en faire de même et de respecter les consignes contenues dans le petit livre qui vous a été adressé courant juin.

Le goudronnage de l'accès sera réalisé prochainement.

L'eau

La dernière analyse en date du 9 avril 1997 a confirmé la bonne qualité de l'eau.

Cependant, la commune de St Nectaire avec l'appui financier d'Olloix continue d'apporter des améliorations sur le réseau, à savoir :

- suppression du répartiteur de Freydefond (bassin à l'air libre, aujourd'hui sous conduite).

- mise en place d'un dispositif de traitement d'eau par ultra-violets à la sortie du château d'eau de St Nectaire pour garantir la qualité bactériologique de l'eau sur l'ensemble du réseau.

VIE INTERCOMMUNALE

Le Syndicat Intercommunal du Lac d'Aydat Puys et Vallées exerçait jusqu'alors ses compétences dans le domaine du tourisme.

Depuis 1995 et surtout en 1996, le champ d'investigation s'est beaucoup élargi.

Un projet global d'aménagement du territoire et de développement local a nécessité l'évolution et l'adaptation des statuts du Syndicat, devenu un SIVOM (Syndicat Intercommunal à vocation multiple) représentant 8 communes dont Olloix, à savoir : Aydat, Chanonat, Cournols, St Amant-Tallende, St Sandoux, St Saturnin, Saulzet le Froid).

La mise en place de commissions intercommunales correspondant aux nouvelles compétences a donc été nécessaire :

- 1- Habitat, Espaces Publics (Colette Bellanger et Bernard Faye)
- 2- Environnement, Paysages, Agriculture (A.M. Loradoux et Isabelle Ducreux)
- 3- Commerce, Artisanat, Tourisme (C. Champlot)

Notre territoire assure une fonction résidentielle importante, au sud de l'agglomération clermontoise.

La demande de logements est croissante, que ce soit à l'année ou pour une occupation saisonnière.

Une enquête est donc en cours afin de recenser les logements vacants ou logements nécessitant des travaux et faire connaître les dispositifs les plus avantageux pour aider les propriétaires.

VIE COMMUNALE

Fête patronale

Samedi pluvieux ne découragea ni les musiciens de la fanfare ni les cracheurs de feu. Le bûcher nous offrit de superbes moments bravant lui aussi les intempéries. Avec le soleil, dimanche rappela à certains d'entre nous quelques bons souvenirs...

André Rouhet revenait accompagner les aubades avec son accordéon. La matinée musicale se poursuivit au vin d'honneur qui finit en « vin dansant ».

Dans l'après-midi, ce fut les cerfs-volants qui animèrent le ciel d'Olloix.

Merci à l'association d'Animation et à tous les bénévoles qui ont oeuvré pour la réussite de la fête de la St Jean et ce malgré la pluie.

Fleurissement

Des espaces publics fleuris (fontaines, etc...) par des petites mains vertes bénévoles à qui on adresse nos remerciements.



Info musique

L'école de musique « très dynamique » de St Amant-Tallende ferme ses portes pour l'été.

Si vous êtes intéressés par une formation instrumentale, musicale (solfège) ou par la chorale, dès le 15 septembre, elle reprend ses activités.

Terrain de volley

Suite à la demande des jeunes de la commune, le terrain de basket a été aménagé également en terrain de volley-ball.

(Merci à M. Cordier qui prête gracieusement les poteaux et le filet).

Sylvie Deboffles

a reçu le trophée Caisse d'Épargne récompensant le meilleur sportif d'Auvergne pour le premier trimestre 1997, suite à ses résultats au Trophée de Bercy, à sa quatrième place à la coupe de France et pour sa première place actuelle de la coupe d'Auvergne VTT (vainqueur des 6 premières manches).

Bravo Sylvie !

CES

Le conseil municipal a décidé l'embauche d'un CES pour une période de six mois de mai à octobre 1997.

M. Luc Martin a donc été embauché de façon à assister Daniel Planeix pendant cette période qui demande beaucoup d'entretien au niveau des espaces verts et autres et pour le suppléer pendant ses congés d'été.

Un grand bravo à nos nouveaux bacheliers !

Sébastien Cordier - Louis Deboffles - Isabelle et Caroline Ducreux - Isabelle Raynaud et Aurélie Servier.

Repas des anciens

C'est dans le cadre rustique du restaurant « La Bergerie » de Randanne que les anciens de la commune et la municipalité se sont réunis pour le traditionnel repas offert par le CCAS.

Le menu proposé régala les plus exigeants, et comme il est de tradition en France, tout se termina en chansons.

Une visite au château de Montlosier nous fit découvrir le monde secret des tourbières ainsi que les mouflons du Sancy.

A l'année prochaine !

Cérémonie du 8 mai

Comme chaque année à pareille date, les habitants de la commune se sont retrouvés au monument aux morts pour se souvenir des victimes de la deuxième guerre mondiale.

Bienvenue dans notre commune à

Mme Patricia Oleniez et M. Jean-Louis Montalverne (Lotissement Le Loup)
Mme et M. Didier Clément et leurs filles Priscilla, Cyndy, et Méline (La Croze)

Mme et M. Alain Bergoin et leurs enfants Christian, Richard et François (Route de Grandchamp).

Visite du Gîte de la Poste

Les travaux extérieurs seront bientôt terminés.

A l'automne, une journée porte ouverte sera organisée pour faire découvrir aux habitants de la commune cette belle réalisation.

Etat Civil

Naissance : Lison Marc

Décès : Mme Colette Melin - M. Daniel Chandèze - Mme Eugénie Monnet.

Horaire des messes

à Olloix :

Samedi 12 juillet à 17 h à l'église

Samedi 26 juillet à 17h à l'église

Jeudi 14 août à 17 h à l'église

Samedi 23 août à 17 h à l'église

à St Saturnin : tous les dimanche à 9h 45

à St Amant : tous les samedi à 18h 30

Vandalisme

Après les vitres de la bascule et autres dégradations que les employés municipaux ont pu solutionner, c'est maintenant les vitraux de la chapelle qui sont la cible des « petites canailles » d'Olloix.

En effet, cette petite équipe a décidé, fin juin, de casser les vitraux de la chapelle avec des lances-pierres. Il est clair que le prix des vitraux n'est pas le même que celui des vitres.

Par conséquent, les enfants étant des enfants, il serait judicieux que les parents surveillent leurs progénitures et leur communiquent le respect du bien commun.

La municipalité a décidé de remettre en état la chapelle et l'église pour des sommes importantes auxquelles participent tous les olloisiens, de ce fait, nous

demandons à tous de faire un effort de façon à préserver le patrimoine de la commune.

Divagation des chiens

Il serait souhaitable que nos amis les chiens ne divaguent plus dans le village. Les aboiements perturbent le calme et le repos de chacun.. Il est désagréable de trouver des excréments dans les rues, devant les portes et entre autres auprès des bancs publics, en l'occurrence celui de la Place de la Charreyrade.

Vous avez un chien, vous en êtes responsable et vous êtes répréhensible et condamnable si vous imposez ses méfaits et nuisances à la collectivité.

Intempéries

Merci au personnel communal qui n'a pas compté son temps lors des importantes chutes de neige de janvier. A ce propos, il est rappelé que les riverains sont tenus de dégager et d'entretenir les accès de leur maison.

La déclaration de travaux

Document obligatoire en cas de réfection de toiture, réfection de façade, modification de façade (ouverture de fenêtres, création d'un balcon, pose d'un auvent, vérandas), clôture de terrain d'habitation, création de piscine, création de pièces supplémentaires, création d'abris de jardin.

Constitution du dossier :

- ~ Plan de situation
- ~ Plan de masse
- ~ Schéma des façades à créer ou à modifier ou photos faisant apparaître l'état existant et les modifications projetées. Pour une clôture, croquis de celle-ci avec dimension et nature des matériaux.

Délai d'instruction du dossier : 1 mois environ.

A QUOI SERT UN P.O.S. ?

Définition

Le Plan d'Occupation des Sols est le document d'urbanisme qui définit, sur le territoire de la commune, les règles d'urbanisme applicables à tous les modes d'utilisation des sols : constructions, lotissements, installations et travaux divers.

Il est élaboré par la commune, dans le respect de certains objectifs de l'Etat.

Objectifs

Le P.O.S. est le principal moyen pour la commune d'organiser son développement et de planifier ses actions d'aménagement, qu'il s'agisse :

- de définir les conditions d'accueil de l'habitat ou des activités ;
- de préparer les opérations d'aménagement et d'urbanisation ;
- de protéger ou de mettre en valeur l'environnement naturel, les activités agricoles, les sites et les paysages ;
- de préserver les possibilités de réalisation des équipements publics ;
- de contrôler l'implantation et la qualité architecturale des constructions.

Le P.O.S. définit le droit d'utilisation du sol et les secteurs d'application :

- les espaces urbains ou urbanisés, et leurs vocations (zones UD, UH)
- les espaces d'urbanisation future, et leurs vocations (zones NA, NAe,NAh,NAL)
- les espaces naturels à protéger (zones NC et ND)

Le P.O.S. programme les équipements communaux

Le P.O.S. régleme les conditions d'occupation du sol :

interdite Pour chaque terrain, il indique ce qui est autorisé, ce qui est et dans quelles conditions.

Le P.O.S. informe sur les éventuelles restrictions administratives au droit de la propriété :

- emplacements réservés pour équipements d'intérêt général
- Servitudes d'utilité publique

Les étapes du P.O.S

Prescription par délibération du Conseil Municipal du 30/09/1995

Association de l'Etat et porter à la connaissance du 02/11/1995

Mise en oeuvre par arrêté du maire du 01/02/1996

Elaboration du P.O.S. par le groupe de travail

« Arrêt » du P.O.S. par délibération du Conseil municipal le 27/06/1997

Nous en sommes là

02/07/1997

Avis des services de l'Etat et partenaires associés

15/07/97 - 15/10/97

Publication du P.O.S par arrêté du Maire

NOV.-DEC. 97

Enquête publique

PRINTEMPS 98

Examen des observations et du rapport d'enquête

Approbation du P.O.S. par délibération du Conseil Municipal

Avant le projet de P.O.S.

établir un état des lieux précis des constructions des réseaux d'eau d'assainissement des conditions d'exploitations agricoles (étude agricole)

Le P.O.S. comprend trois sortes de documents :

- un rapport général de présentation qui explique et justifie les dispositions retenues.
- des plans qui délimitent les différentes zones et localisent les équipements publics prévus.
- un règlement qui indique les dispositions applicables à chaque zone.

S'y ajoutent les plans et textes concernant :

- les contraintes supra-communales (servitudes d'utilité publique),
- les annexes sanitaires : plans et notes techniques sur l'état des réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que les projets d'extension ou de renforcement.

Des modalités de concertation avec les propriétaires :

- Sont prévus avant l'enquête publique :
 - une exposition en Mairie
 - un bulletin spécial d'information
- L'enquête publique conduite par un commissaire enquêteur nommé par le Président du Tribunal Administratif.

Le contenu du P.O.S.

P.O.S et bâtiments d'exploitation

Le Plan d'Occupation des Sols organise le développement en bonne intelligence des exploitations agricoles et des zones d'habitat résidentielles.

En effet, la construction au voisinage des établissements agricoles est réglementée :

Le Règlement Sanitaire Départemental et la Réglementation relative aux établissements classés pour la protection de l'environnement imposent des distances d'implantation des constructions agricoles nuisantes (élevages notamment) par rapport aux habitations occupées habituellement par des tiers.

« Les exploitants agricoles sont tenus de respecter une distance minimale vis-à-vis des immeubles occupés par des tiers lorsqu'ils procèdent à la création ou à l'extension d'élevages relevant de la réglementation des installations classées.

Les établissements d'élevage comportent certes des équipements spécifiques permettant de limiter les risques de pollution et de nuisances pour l'environnement ; l'implantation d'une installation d'élevage, à faible distance de maisons d'habitation, ou de lieux publics peut, dans certains cas, être une source d'insalubrité représentant un risque pour la santé publique. Réciproquement, la construction d'habitations à proximité de bâtiments d'élevage met l'exploitant dans l'impossibilité de procéder sur le site à toute extension, y compris d'équipements visant à réduire les nuisances. »

(extrait circulaire préfectorale 28 nov. 1995)

**TOUTE L'ÉQUIPE
MUNICIPALE VOUS
SOUHAITE DE
BONNES VACANCES**